

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GINETTE VIENNEAU	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 05 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	15 févr. 2021	
Commentaires : -Les parents sont avisés verbalement des incidents, mais ils ne signent pas de registre d'incident. Le registre d'incident doit être signé par le parent à chaque incident.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite à la garderie pour l'inspection annuelle pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite.</p> <p>-Discussion avec l'exploitante de la garderie reliée aux règlements pour le COVID-19.</p> <p>-Discussion concernant la planification, observation et documentation. L'exploitante m'avise qu'elle vient de finir une session sur la planification et elle m'a fait part des informations reçues. J'ai recommandé qu'elle mette en application les nouveaux apprentissages. Des idées de comment l'exploitante peut observer et planifier selon les intérêts des enfants lui furent également fournies.</p> <p>Un rappel que l'extincteur de feu doit être vérifié pendant le mois de février 2021 fut donné.</p> <p>Observations :</p> <p>- Les enfants jouaient aux jeux libres dans le salon, ensuite ils se sont assis à la table pour faire du coloriage.</p>

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 février 2021

Date

original signé par
Ginette Vienneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2021

Date